



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 113348

## Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes que lui ont manifestées des parents d'enfants dyslexiques à la suite de la réduction des crédits de vacation des médecins de l'éducation nationale. Ils craignent en effet que le suivi ne puisse plus être accompli et que le dépistage de nouveaux enfants dyslexiques ne puisse être réalisé. Or ce dépistage ne peut être assuré que par des médecins, seuls compétents pour analyser les difficultés de chaque enfant et les mesures correctrices à mettre en oeuvre. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il envisage afin d'éviter que des enfants non suivis ne souffrent plus tard de retards scolaires ou de handicaps.

## Données clés

**Auteur :** [M. Lucien Degauchy](#)

**Circonscription :** Oise (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113348

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 2006, page 13130